

2012/4391 - Construction des locaux associatifs Garon Duret – 27-29 rue Garon Duret à Lyon 8e - Opération n° 08290002 - Choix du maître d'œuvre (Direction de la Construction) (BMO du 26/03/2012, p. 0667)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce rapport concerne les locaux associatifs Garon Duret dans le 8^e arrondissement, locaux associatifs tant attendus dans le quartier Grand Trou, Moulin à Vent. Nous vous proposons de retenir l'équipe d'architectes CBXS pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet. Avis favorable de la Commission.

Mme DEHARO Marie-Françoise : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la rénovation urbaine, la création d'un réseau de transports publics, l'attractivité commerciale et le développement culturel ont créé une nouvelle dynamique dans l'arrondissement du 8^e. Avec la reconversion des dernières friches industrielles dans les années à venir, nous pouvons imaginer la construction de nouveaux équipements publics, de groupes scolaires ou l'aménagement d'espaces verts ou d'aires de détente.

Dans le secteur du Moulin à Vent, Grand Trou, les sites Patay et Givaudan représentent 5 hectares de terrain et des projets d'envergures sont envisagés pour les années à venir.

Mais ce quartier en devenir voit déjà son environnement changé : élargissement de la rue Henri Barbusse, aménagement de la place Louis Lebret, et en 2013, création du parc du Clos Layat. La métamorphose a commencé.

Bientôt en concertation avec les acteurs du quartier, nous commencerons les travaux de construction d'un équipement associatif polyvalent, rue Garon Duret, pour une mise en service prévue à l'automne 2014.

La réalisation d'un équipement de proximité permettra de créer un espace d'animation socioculturelle, de développer la vie associative avec un équipement de proximité qui permettra à la MJC Monplaisir, déjà implantée sur le territoire, de poursuivre et développer les actions auprès des préados et ados et l'ouverture d'un accueil de loisirs pour les 3-12 ans.

Je rappellerai, avant de terminer, le travail considérable dans l'élaboration de ce projet de la MJC Monplaisir qui prendra toute sa place dans la gestion de cette structure et nous tenons à la remercier d'avance.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)